

Date de dépôt: 10 juin 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Jean-Pierre Gardiol, Alain Mauris, Bernard Annen, Janine Hagmann, Geneviève Mottet-Durand, Pierre Ducrest, Jacques Béné, Véréne Nicollier, Yvonne Humbert, Florian Barro et Jean-Claude Dessuet invitant le Conseil d'Etat à réunir les divers services publics liés à l'environnement dans l'ancienne usine Kugler sise avenue de la Jonction (Maison Verte)

Rapport de M. Rémy Pagani

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'aménagement s'est réunie à 6 reprises pour étudier le présent projet de motion, soit les 21 février 2001, 18 septembre et 9 octobre 2002, les 22 janvier, 29 janvier et 26 mars 2003, sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann Rielle et de M. Pierre-Louis Portier.

La séance du 18 septembre 2003 a été l'occasion d'une visite des lieux, conjointement avec la commission des travaux. La commission, unanime, tient à remercier vivement les deux procès-verbalistes qui nous ont accompagnés dans nos travaux, M^{mes} Anne-Marie Fiore et Jacqueline Meyer, ainsi que MM. Georges Gainon, chef de la division de l'information du territoire, au DAEL, Gilles Gardet, directeur de l'aménagement, Jean-Charles Pauli, juriste au DAEL, Gérard Robert, chef de division de la maintenance au DAEL, Pierre Perroud, chef du service entretien et transformations au

DAEL, et Claude Calame, directeur de la planification des constructions au DIAE.

A l'origine, cette motion a été déposée par ses auteurs dans le but d'affecter les bâtiments de l'ancienne usine Kugler à une Maison de l'environnement. Lors du débat de préconsultation, le Grand Conseil l'a renvoyée à la commission de l'aménagement, après en avoir transformé le libellé. En effet, le projet d'une Maison de l'environnement ayant trouvé une autre implantation (aux Acacias), le Grand Conseil a amendé cette motion en invitant, plus généralement, le Conseil d'Etat à « proposer un aménagement de la pointe de la Jonction ».

Lors de la première séance que la commission de l'aménagement a consacrée à cet objet, soit le 21 février 2001, les commissaires, unanimes, ont proposé au département d'élaborer un petit texte qui comporterait des propositions de lignes directrices urbanistiques pour ce secteur. Les services du département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) ont ainsi procédé à une petite étude du secteur de la pointe de la jonction intitulée « Rapport de visite et propositions directrices ». Cette étude a permis très rapidement à la commission de situer les enjeux urbanistiques de ce quartier qui sont les suivants et qui ont été résumés dans la brochure présentée par le département aux commissaires :

1. Pour l'avenir du parc public de l'extrême pointe de la Jonction

Proposition du département :

Lancer un concours d'aménagement sur l'ensemble de la zone verte telle que définie par le plan de zones, incluant une véritable promenade le long des rives de l'Arve et valorisant celle du bord du Rhône, afin d'engager une première étape de réalisation englobant l'espace de la dernière halle du dépôt TPG.

2. Pour la surface de terrain utilisée par le dépôt des Transports Publics Genevois situé en grande partie en zone de verdure

Proposition du département :

Trouver un nouvel emplacement pour les bus afin de réaliser en deuxième étape la partie du parc située à l'emplacement de la halle des TPG qui pourrait être bordée, à l'est, par un immeuble de logements d'environ 7650 m² de surface brute de plancher (SBP). Prévoir au rez-de-chaussée des activités en relation avec le parc.

3. Pour l'ex-usine Kugler désaffectée

Propositions du département :

a) proposition sage :

Maintien et réhabilitation de l'usine Kugler en supprimant la verrue sur la façade ouest qui hypothèque une nouvelle construction en bordure du futur parc. L'affectation devrait être administrative ou culturelle.

b) proposition moins sage :

Démolition de l'usine Kugler et lancement d'un nouveau concours Ville-État pour la réalisation du musée d'ethnographie. Celui-ci s'ouvrirait directement sur le parc qui pourrait également être un lieu d'expositions et de fêtes. Création d'une brasserie axée sur les cuisines du monde.

4. Pour le site des Transports Publics Genevois

Proposition du département :

Inviter les Transports Publics Genevois à procéder à une étude de réaménagement du site, en recensant notamment les potentialités du secteur sud.

5. Pour l'immeuble à construire à l'avenue de la Jonction qui pourrait accueillir des personnes âgées

Proposition du département :

Etudier la possibilité de réaliser une extension de l'établissement médico-social (EMS) des Arénières, d'environ 4000 m² de SBP, qui pourrait ainsi utiliser une partie des infrastructures existantes.

6. Pour la rue des Deux-Ponts

Proposition département :

Inviter la Ville de Genève à revoir ce secteur urbain non seulement du point de vue de l'assainissement du bruit routier, mais également en requalifiant l'espace public.

7. Pour l'immeuble de l'usine « La Nationale » incendié

Proposition du département :

Négocier avec le requérant un pourcentage substantiel de logements dans le nouveau projet en invoquant, cas échéant, l'article 2 de la Lext (L 1 40).

8. Pour l'immeuble du rond-point de la Jonction situé sur une parcelle propriété de l'Etat

Proposition du département :

Maintenir les petites maisons de la rue des Falaises en complétant la dent creuse et étudier la réalisation d'un bâtiment administratif d'environ 4400 m² de SBP destiné à des services de l'administration cantonale.

9. Pour l'usine Beyeler à la sortie du pont Sous-Terre et à l'entrée de la rue des Deux-Ponts

Proposition du département :

Surélévation potentielle, à destination d'activités, de deux niveaux au-dessus de l'usine représentant environ 1000 m² de SBP.

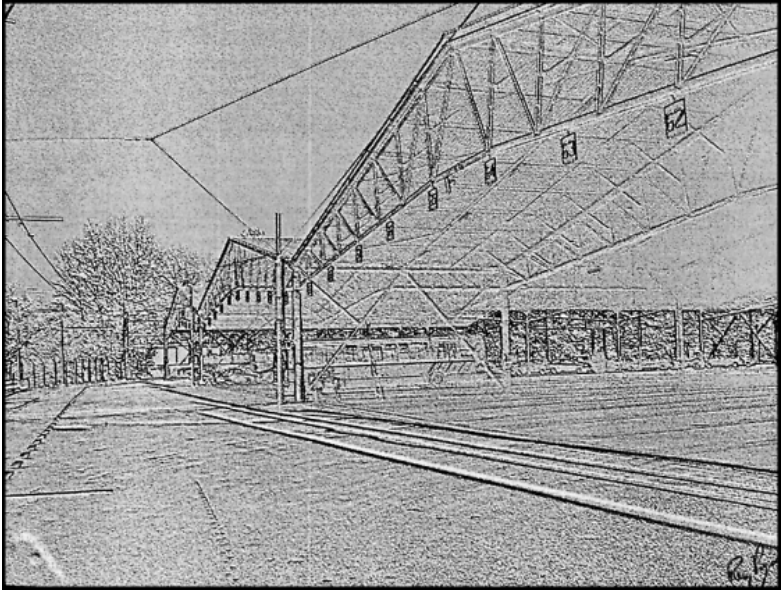
Après avoir procédé à plusieurs auditions et à un large tour d'horizon, la commission de l'aménagement a voté sur l'ensemble de ces questions. Ce vote a permis de dégager des réponses presque unanimes qui se déclinent de la manière suivante :

Vote final des invites de la motion 1370

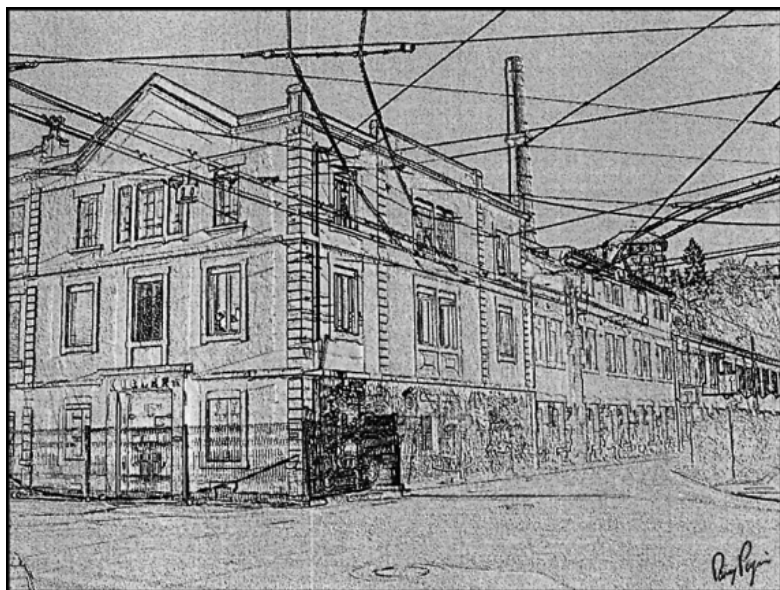
Pointe de la Jonction

« à proposer un aménagement de la pointe de la Jonction :

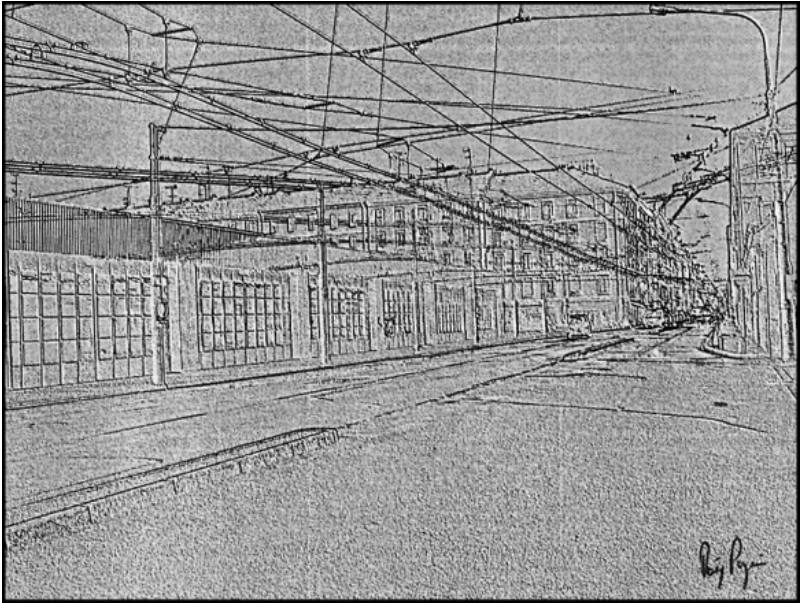
- en libérant la zone de verdure légalisée (légale) des anciens dépôts des TPG et en recherchant un autre site pour les reloger,



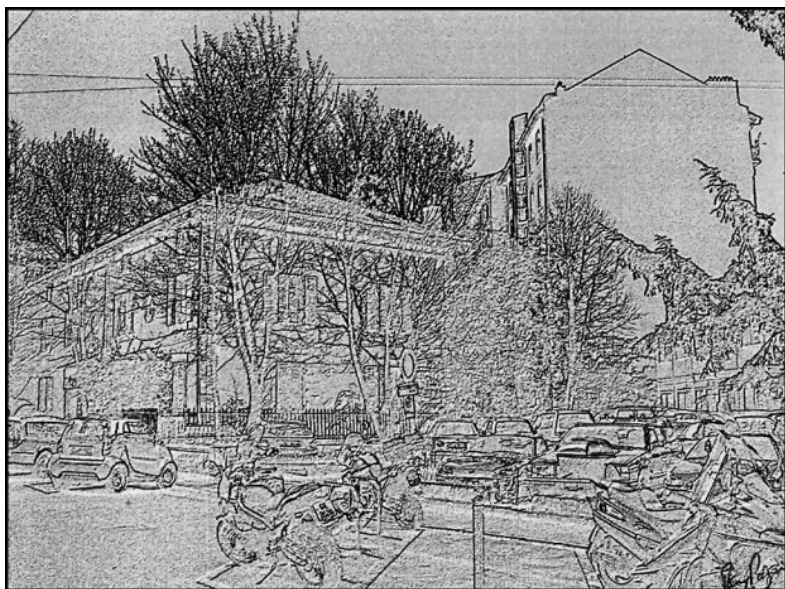
- *en avisant de ne pas tenir compte du maintien du bâtiment de l'usine Kugler,*



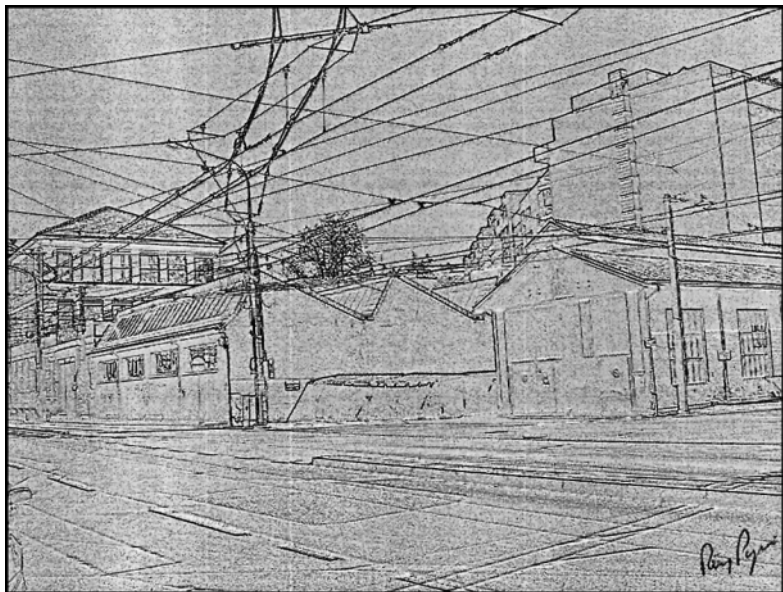
- *en respectant pour l'instant les nouveaux dépôts des TPG et en invitant le département à trouver des solutions à long terme pour leur déplacement,*



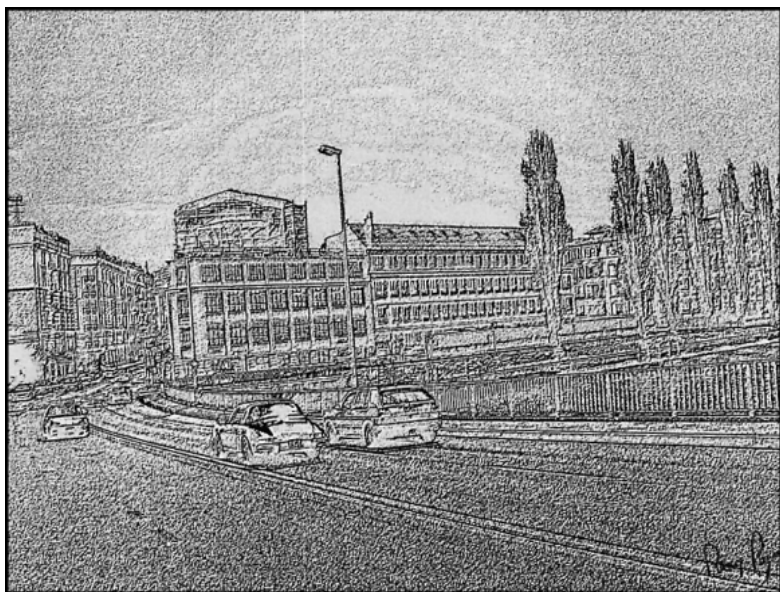
- en proposant un projet cohérent pour le triangle rue des Deux-Ponts – rue des Falaises,



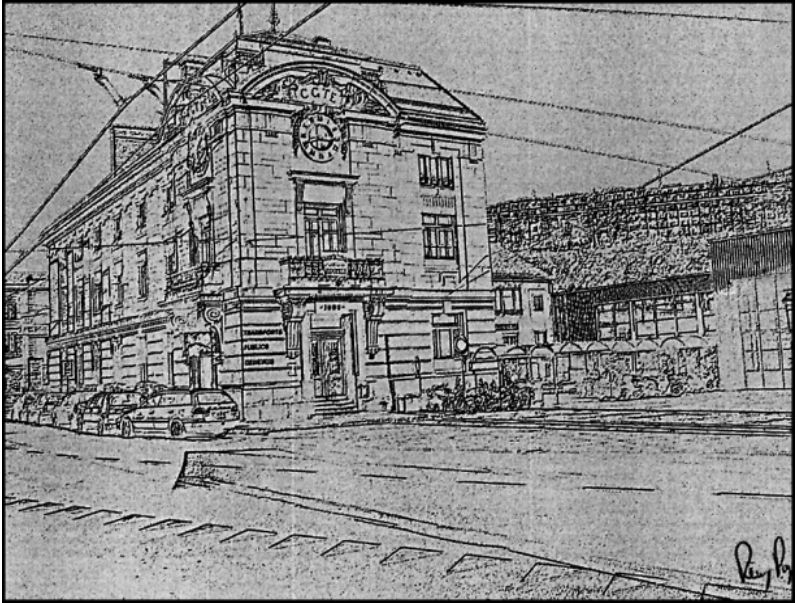
– en prévoyant l'extension de l'EMS du quai des Arénières,



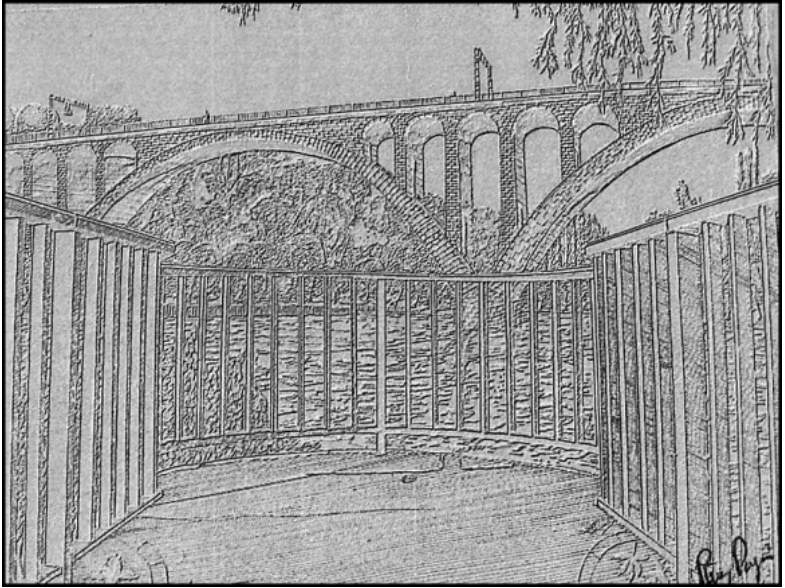
- en étudiant la possibilité de privilégier l'implantation dans ce secteur de logements et de locaux de (destinés à) l'administration cantonale,
- en examinant en particulier l'opportunité d'y installer les locaux de l'OCP (Office cantonal de la population)



- en dotant ce site d'une ou plusieurs constructions emblématiques qui en relèvent la qualité,



- *en apportant un soin particulier à l'aménagement des berges du Rhône et de l'Arve.* »



Pour arriver à ce vote final, la commission de l'aménagement a procédé à plusieurs auditions et mené une réflexion approfondie qui vont être décrites ci-après.

Historique et questions de la commission

Depuis maintenant plusieurs années la pointe de la Jonction fait l'objet d'une attention particulière des autorités. Dans les années 90, le Conseil d'Etat avait racheté l'usine Kugler pour 6 millions de francs environ. Récemment, la commission de l'aménagement du Grand Conseil a validé un projet de réaffectation de cette usine Kugler. Pourtant, la plénière du Grand Conseil a fait un sort à ce projet de rénovation en le jugeant trop luxueux ou

trop coûteux. Ce projet prévoyait d'y installer l'Office cantonal de la population. Cette intention d'aménagement comportait aussi le désavantage de bloquer l'urbanisation de l'ensemble des terrains alentour et la suppression d'un dépôt centralisé qui joue un rôle important pour le bon fonctionnement du réseau TPG.

De manière récurrente, les questions suivantes ont été posées au sein de la commission de l'aménagement tout au long des nombreuses séances qu'elle a consacrées à cet objet :

- Faut-il donner la priorité à la construction de logements dans tout ce périmètre ou mettre l'accent sur la construction de bâtiments administratifs ou encore faire les deux à la fois ?
- Faut-il exiger qu'en priorité soit résolue la question de la circulation à la rue des Deux-Ponts, notamment par l'aménagement d'un véritable rond-point qui « fluidifie » le trafic et permette ainsi d'accéder plus facilement au secteur de la pointe de la Jonction, dès le moment où y résideront plus d'habitants et d'employés ?
- Faut-il imaginer à terme (environ 30 ans) la disparition des hangars de maintenance des TPG nouvellement reconstruits (courant des années 1980), profitant de la libération de cet immense terrain, pour y bâtir des logements ou des bureaux administratifs, tout en étant conscient du degré d'humidité important qui peut être relevé en certaines saisons sur ce lieu ?
- Faut-il accepter la démolition totale de l'usine Kugler dont l'intérêt historique est controversé au niveau du patrimoine et de son architecture, démolition qui libérerait une grande superficie de terrain en vue d'y aménager aussi les terrains qui lui sont proches jusqu'à la limite légale de la zone de verdure ?
- Doit-on prévoir le développement dans le quartier de nouveaux EMS, par exemple dans le prolongement de celui du quai des Arénières ?
- Doit-on laisser se poursuivre l'activité de l'ensemble des milieux alternatifs qui ont investi l'usine Kugler désaffectée en leur accordant des contrats de prêt à usage ou en prolongeant ces contrats pour celles et ceux qui en bénéficient déjà ou doit-on leur proposer d'autres solutions de relogement pour pérenniser leurs activités ?

Audition et position du département

Ilot de la pointe entre la rue des Falaises et la rue des Deux-Ponts

Les représentants du département ont informé la commission qu'il existe un potentiel à bâtir de 4000 m² de plancher sur les parcelles de l'Etat. Les trois petites maisons (5, 9 et 11, rue des Falaises) qui présentent un intérêt architectural pourraient être gardées ou démolies pour améliorer le potentiel à bâtir. L'usine Beyeler pourrait être surélevée de deux niveaux après réaffectation. Le périmètre de l'usine La Nationale, incendiée, fait l'objet d'un projet de construction de logements et d'autres affectations. Il existe un accord de principe entre la Ville et l'Etat sur ce dernier objet. Ce projet de La Nationale se réalisera indépendamment de l'ensemble du quartier.

Bâtiments du Canoë-club le long de l'Arve

Il existe une controverse concernant la valeur patrimoniale des ces bâtiments datant des années 1960 situés à l'extrême pointe de la Jonction côté Arve. Toutefois, leur maintien compromettrait l'aménagement de ce périmètre en parc. Le chemin le long de l'Arve n'est pas aménagé et ne constitue pas une promenade agréable. Il est interrompu par un petit bâtiment des TPG. Cette promenade en face du bois de la Bâtie pourrait faire partie d'un des plus grands ensembles verts au cœur de la ville, si on considère les deux rives, qui pourrait se prolonger au-delà du pont Butin.

L'ex-usine Kugler

La question de l'espace située devant l'usine est complexe. Elle est occupée partiellement par des bâtiments des TPG, dont l'ex-siège de la CGTE, bâtiment protégé. Quant à l'ancienne usine, elle comprend des locaux mis à la disposition des ateliers des Beaux-Arts. Le bâtiment de l'ex-fonderie adjacente est affectée à des soirées techno. Les ateliers du 1^{er} étage ainsi que les autres locaux annexes ont été dévolus à de nombreuses activités. Après l'incendie qui a ravagé une petite partie de ces locaux, toute activité y a été proscrite, le temps de sécuriser les lieux.

EMS des Arénières et atelier CEPTA

L'extension de l'immeuble de l'EMS des Arénières est envisagée en direction de l'avenue de la Jonction. Cela entraîne des conflits, d'une part, avec les TPG, qui exploitent des hangars, d'autre part, avec les ateliers de

serrurerie du CEPTA. Toutefois, des arrangements pourraient être trouvés en intégrant les ateliers dans la nouvelle construction.

De manière générale, pour les représentants du département, les invites de la motion 1370 sont dépassées, comme l'a reconnu le Grand Conseil, car une maison de l'environnement est actuellement prévue aux Acacias, conjointement par le DIAE et le DAEL. Par contre, une discussion globale sur l'ensemble du périmètre doit être ouverte, en instaurant un vaste débat. Compte tenu des contraintes, l'exécution d'une image d'ensemble prendra de toute manière du temps.

Le département a mis au point un document contenant les propositions directrices du secteur de la pointe de la Jonction dont les propositions principales sont :

- La création d'un parc à la pointe extrême de la Jonction en lançant un concours et en démolissant $\frac{1}{3}$ du dépôt TPG. Une deuxième étape pourrait voir la démolition de la deuxième partie du dépôt TPG et la construction d'un immeuble de logements. Cela engendre des conflits avec les TPG, qui souhaitent maintenir une localisation centrale du dépôt. Une solution alternative pour les dépôts devra être trouvée.
- L'ex-usine Kugler pourrait soit être démolie, soit être conservée. Une partie du département propose la démolition de l'usine et la construction du musée d'ethnographie à cet emplacement exceptionnel, s'inspirant de deux exemples de réalisations de musées réussies au bord d'une rivière, à Bilbao et à Francfort. L'autre proposition, considérée comme « plus sage », consisterait à maintenir et à rénover une partie de l'usine pour y placer l'Office cantonal de la population, actuellement à l'étroit dans ses locaux. Seule l'enveloppe du bâtiment pourrait être conservée ou l'enveloppe et une partie de la structure, auquel cas la démolition pourrait être plus avantageuse. Le solde de la zone à bâtir pourrait être utilisé pour construire des logements le long du Rhône.
- Pour le département le dépôt TPG neuf (indiqué par le chiffre 4 sur le plan distribué) doit impérativement être conservé.
- La rue des Deux-Ponts doit être réaménagée, il s'agit d'un objectif important visant à assainir la qualité de l'environnement. Il existe un potentiel d'aménagement dans ce sens, comme la création d'un rond-point au carrefour avec l'avenue de la Jonction.
- L'agrandissement de l'EMS du quai des Arénières répond, aux yeux du département, à une nécessité.

- La construction d'un immeuble administratif sur les parcelles de l'Etat entre la rue des Deux-Ponts et la rue des Falaises semble, pour le Département, une évidence.
- Le département précise, sur plan, les parcelles appartenant à l'Etat + 2 parcelles propriété des TPG;
 - le chemin de Saule est propriété de la Ville;
 - une partie du chemin jusqu'à la Jonction appartient à l'Office du tourisme;
 - il y a des droits de superficie et de location sur :
 - la parcelle 3099 – une parcelle en droit de superficie au profit de la Vespérale jusqu'en 2086 ;
 - la parcelle 3098 – école des arts et métiers avec une contrainte de droit de passage ;
 - à la pointe de la Jonction, deux conventions de location au Canoë-club et au Rafting-loisirs ;
 - la parcelle Kugler avec Agir 21 et Action studio ;
 - la parcelle 3004 – habitations louées à des étudiants; bureau de l'OCP (requérants d'asile) ;
 - la parcelle 3003 – bureaux de l'Etat ;
 - la parcelle 137 – bureaux de l'OCP ;
 - la parcelle 147 – bureaux et divers services de l'Etat.

Audition de M. Ph. Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC)

Pour le représentant de l'OTC, la rue des Deux-Ponts a fait l'objet d'un projet d'assainissement, mené par la Ville, qui n'est pas abouti. Déjà aujourd'hui, on constate une saturation de réseau qui engendre des nuisances et une dangerosité accrue. Dans ce secteur, où il y a un dépôt TPG, on ne peut éviter des circulations de bus importantes qui vont en s'accroissant.

Par ailleurs, l'extrémité de la Jonction et l'ex-usine Kugler sont à plus de 300 m d'une desserte TPG, alors qu'un office comme celui de la population génère un flux important de personnes.

Audition des TPG : MM. J.-L. Richardet, vice-président du conseil d'administration, et C. Stucki, directeur général

Les représentants des TPG soulignent que, du point de vue historique, la pointe de la Jonction est en zone constructible et de verdure. Bien qu'en partie occupée par des hangars des TPG, l'extrême pointe devra un jour être libérée pour revenir en espace vert, conformément aux normes de la zone de verdure. Pour aller dans ce sens, les TPG doivent trouver un lieu de substitution pour le dépôt de bus situé à cet endroit sous un vaste couvert. A chaque fois qu'une telle discussion s'est engagée, elle a déclenché des polémiques car ce lieu semble extrêmement bien situé pour les TPG.

L'intérêt des TPG serait de pouvoir libérer la pointe de la Jonction en se déplaçant dans une partie de l'usine Kugler, pour autant que celle-ci puisse être démolie en tout ou partie et reconstruite en dépôt. Les représentants des TPG présentent à la commission une esquisse de la surface que les TPG occuperaient dans cette option. Les TPG construiraient donc une halle pour les bus au-dessus de laquelle on pourrait aménager des locaux destinés à des activités administratives. Pour les représentants des TPG, la mixité est tout à fait possible, elle existe déjà au Bachet. L'esquisse présentée garantit le même nombre de places qu'actuellement dans le dépôt de la Jonction. L'esquisse représente la même surface que celle utilisée actuellement. Une diminution n'est pas possible, à part un dépôt de bus sur deux niveaux, ce qui serait très coûteux.

Le directeur des TPG, M. Stucki, signale que, depuis 1995, un engagement a été pris pour libérer la pointe, si l'occasion se présentait de trouver un autre emplacement. Il précise que c'est un site idéal pour les TPG, car les trajets à vide sont minimes. Les trolleybus sont uniquement alimentés depuis la Jonction; trouver un autre emplacement pour les trolleys est lié à la présence d'une ligne électrique.

Depuis le printemps 2003, les TPG devront libérer des emplacements bus pour le tram au Bachet. Comme l'extension sur Meyrin existe, des stationnements supplémentaires sont nécessaires et on pourrait stocker des autobus près de Blandonnet. On a donc besoin de toutes les places disponibles pour les autobus à la Jonction.

Un commissaire demande s'il est envisageable de creuser d'un étage en sous-sol pour avoir le bâtiment administratif ou de logement de plain-pied ?

Un des représentants des TPG signale que la Jonction est une zone inondable lors d'une crue centenaire. Descendre au-dessous du niveau naturel alourdirait la charge économique et présenterait un danger en cas de crue.

De quelle capacité de parking pour employés disposent les TPG actuellement (50 personnes qui travaillent à la technique, selon des horaires décalés, et 400 personnes affectées à la Jonction qui ne viennent pas tous en même temps, soit la moitié de l'effectif) ?

- au pied du bois de la Bâtie : 140 ;
- les places disponibles devant Sciences II sont également utilisées en partie ;
- quelques places du côté de l'Arve et à côté de l'ex-usine Kugler.

Un autre commissaire relève l'intérêt de l'usine Kugler côté architectural et sa valeur financière résiduelle puisque l'Etat l'avait acquise pour 6-7 millions. Ce qui l'interpelle c'est qu'on passe assez rapidement sur la valeur de l'objet pour régler un problème de zoning et de fonctionnement de l'entreprise. Ce député précise qu'à écouter le directeur des TPG, le futur va nous conduire vers la construction de nouveaux dépôts. Est-ce qu'il est impératif que ces deux dépôts restent ensemble ?

M. Stucki explique que le site prévu aux Chardons, pour les trams, ne permettrait pas d'accueillir le surplus de 90 places pour bus articulés. Il répète qu'il faut déjà accueillir à la Jonction les quelque 100 bus qui doivent quitter le Bachet. Si l'on réfléchit à des terrains très à l'extérieur, on va payer cher pour les transports à vide ! Pour lui, soit on reste encore longtemps en zone de verdure, soit on se dirige vers la solution qu'il a préconisée à la commission. Son entreprise doit pouvoir disposer de ces deux dépôts au même endroit, à cause des places d'entretien.

M. Stucki ajoute que, depuis 2 ans, les TPG font des sorties régulières sur le quai des Arénières, pour habituer les gens à ce qu'il soit libre; il faut encore faire enlever des voitures régulièrement. Il y a le projet d'envoyer les bus vers Bernex, par cette desserte.

Audition des représentants de la maison de quartier

M^{me} M. Gremaud et MM. P. Brunet, M. Schwery, S. Albino

M. Schwery indique qu'il avait une vue restreinte des choses avant d'avoir eu connaissance de la motion. Pour ces personnes, la pointe de la Jonction est un lieu important; c'est un endroit à connotation sociale, même si l'ex-usine est en partie squattée. Ils ont beaucoup travaillé avec les gens qui ont occupé cette maison jusqu'à fin novembre.

Il distribue copie d'une lettre ouverte et le texte d'une pétition lancée par les utilisateurs de l'usine qui soutenaient la réouverture de leur lieu de travail

après l'incendie et les mesures drastiques prises par la police pour interdire toute activité. Selon les animateurs de la maison de quartier, c'est un endroit d'activités sociales et culturelles, pouvant aussi recevoir des jeunes défavorisés et il est donc important de pouvoir le conserver.

A l'heure actuelle, ils n'ont pas reçu de réponse à leur demande. Ils ont entendu parler d'assainissement rendu obligatoire, dans cette usine, avant de pouvoir l'utiliser. Ils n'en savent pas plus.

L'aménagement de la pointe avec une place de jeux dans la cour du CEPTA avait été mentionné. Des accords de principe avaient été donnés par la Ville, mais rien n'a été réalisé. Il rappelle qu'il n'y a pas d'école dans la pointe, alors que les immeubles de logements sont habités par des familles.

Le 5 octobre dernier, une promenade dans le quartier a été organisée par les habitants et la maison du quartier, pour relever collectivement les points noirs du quartier : la difficulté de traverser la rue des Deux-Ponts a été stigmatisée, entre autres. Il trouve que le dépôt TPG et l'usine La Nationale ne devraient pas se trouver dans cet endroit.

M^{me} Gremaud aimerait souligner le prolongement de la ligne 32 qui serait très apprécié.

M. Schwery soulève le manque d'un cycle d'orientation à la Jonction; les élèves se rendent à Onex et pour attendre le bus, ils doivent rester sur un trottoir très étroit, qui est toujours encombré.

Une commissaire aimerait connaître les idées de ces personnes sur un aménagement idéal de la pointe de la Jonction.

M. Schwery répond que c'est un cadre rêvé pour le logement, moyennant des aménagements. Ce lieu reste une friche à cause de la rue des Deux-Ponts. Il serait important de pouvoir disposer d'un parc, le club nautique pourrait être déplacé. Selon les personnes auditionnées, le dépôt TPG enlève toute vie à ce quartier.

M. Schwery n'a pas réfléchi au plan architectural; ils se sont penchés sur le lieu de vie que représente l'ancienne usine Kugler, qu'ils entendent garder. On devrait l'améliorer, avec un apport socioculturel et éducatif. Ils veulent le maintien de cet outil social.

Il signale enfin que, sur le projet de l'OCP, l'Etat ne leur avait pas demandé leur avis et il remercie cette fois la commission de les avoir auditionnés.

Audition de M. P.-O. Vallotton, directeur de l'OCP (Office cantonal de la population)

Le directeur de cette office regrette amèrement que le projet de motion 1370 relatif à la rénovation de l'ex-usine Kugler ait été refusé par le Grand Conseil (voir annexe II du présent rapport). Dans ce document qu'il remet au commissaire il fait état de manière détaillée des besoins de son office.

Un commissaire se souvient de l'audition du précédent directeur de l'OCP où des questions précises sur l'influence des bilatérales lui ont été posées et sa réponse était alors évasive. Il a constaté avec étonnement que déjà à cette époque aucun conseiller d'Etat n'essayait, en l'accompagnant, d'apporter une aide à l'OCP !

Ce même député trouve que la pointe de la Jonction montre un enjeu urbanistique qui dépasse la problématique des besoins de l'OCP. Est-ce que les services de M^{me} Spoerri ont bien étudié le regroupement de tous les services sur un lieu unique à la pointe de la Jonction dans le triangle qui jouxte la rue des Deux-Ponts et la rue des Falaises où se trouve, à ce jour, 3 villas, au lieu de mélanger l'OCP à différentes administrations ?

M. Vallotton confirme que les bilatérales vont produire moins de travail dans les 5 ans à venir pour son office. Il sait qu'en tout cas deux conseillers d'Etat les soutiennent directement; mais pour lui il faut savoir comment ils doivent intervenir.

L'emplacement, de l'îlot de pointe entre la rue des Falaises et la rue des Deux-Ponts, est trop petit. Il en est de même pour l'immeuble proposé par M. Moutinot à la rue de Lausanne. Il aimerait que le déménagement des 250 collaborateurs puisse se faire en bloc, soit dans un bâtiment neuf, soit dans l'ancienne usine Kugler rénovée. Il espère toujours pouvoir déménager en 2005.

Un autre député est d'accord que cet office a été considéré, pendant trop longtemps, comme un service peu productif. Il trouve particulier que ce soit le directeur de l'office qui doive se battre tout seul. Ce même député s'interroge pour savoir jusqu'à quand les membres du personnel vont pouvoir résister à la situation qu'ils vivent au quotidien ? M. Vallotton regrette que ce problème qui dure depuis 30 ans ne puisse pas se résoudre. Il s'est fixé 3 ans pour déménager, ce qui est un objectif toujours plausible; tout dépend des décisions prises au niveau politique.

Il propose à la commission de transformer la motion 1370 en reprenant l'invite qui ne parlerait que de l'OCP et de la rénovation de l'ex-usine Kugler pour les besoins de son office.

Discussion au sein de la commission

Le chef du département, M. Moutinot, imagine que tout le monde se mettra d'accord sur la zone de verdure; le nœud du problème c'est l'usine et le dépôt TPG. Sur l'usine, on peut décider de son maintien ou pas. Dans le premier cas, on enregistrera, peut-être, des réactions négatives de la part du patrimoine bâti. Ensuite, il faut savoir ce qu'on y met. A cela s'ajoute la problématique du dépôt TPG. Pour lui il faut donc d'abord s'intéresser à l'ex-usine, puis à l'ancien hangar TPG, au nouveau et enfin à la zone de verdure.

Le président de la commission de l'aménagement fait une déclaration au nom du PDC : dans ce périmètre, il a retenu des points incontournables : les dépôts TPG pour lesquels il a été conforté dans l'idée qu'il fallait les laisser à cet endroit pour assurer la performance des transports publics; les TPG ont fait une proposition intéressante à la commission sous la forme d'une esquisse.

Il trouve que l'ex-usine Kugler ne présente pas un grand intérêt architectural. Le Conseil d'Etat a bien fait de l'acquérir, vu le site. D'autre part, la population qui l'occupe actuellement pose des problèmes. Pour lui et son groupe politique, il n'est donc pas question de conserver un tel bâtiment.

Pour lui, une solution serait de démolir l'ancienne usine, de riper le dépôt TPG et prendre en compte les besoins pour l'administration cantonale, de même que le problème du logement. Ce même député poursuit en prétendant que certains députés de son groupe réfléchissent à la remise en cause de ce qui est une règle à Genève : les constructions en hauteur (rez + 6 ou 7 étages). La population est attachée à ne pas vivre au milieu de gratte-ciel, mais on est dans un site qui n'est pas fait d'habitat et entouré de fleuves. Il pense que construire plus haut que la norme, à cet endroit, serait idéal.

Il résume donc une proposition concrète : ripage du dépôt TPG dans la configuration d'un niveau et construction d'une, voire deux, tours sur le dépôt TPG selon la surface disponible, ce qui préserverait les espaces libres au sol en zone de verdure. Enfin, pour lui, dans les niveaux inférieurs, on pourrait loger des locaux de l'administration cantonale et du logement dans les étages supérieurs.

Au nom des Verts, une députée précise qu'il faut mettre toute cette pointe en zone de verdure. Le ripage n'est pas une bonne idée. On devrait rechercher des solutions du côté de la route de l'Ain pour les dépôts TPG. Cette commissaire est pour un aménagement des rives mais en instituant dans ce quartier une norme : sans voitures. Elle pourrait imaginer des logements pour

étudiants, même sous forme de tours avec des activités artistiques et autres. Elle signale qu'une partie des Verts seulement est favorable à la démolition de l'usine. Pour elle, le club de canoë peut rester à cet endroit. Enfin, à son avis, prévoir des bains sur le Rhône est une bonne idée.

Un député libéral reprend les deux problèmes :

1. l'ex-usine Kugler : son parti serait favorable à ce que l'OCP y soit logé;
2. problème urbanistique et d'aménagement du territoire : il se déclare pour une étude globale où l'ancienne usine serait intégrée; il rappelle que les TPG accepteraient le transfert du dépôt à la gare des Eaux-Vives, ce qui permettrait d'aménager la pointe de la Jonction en zone verdure et de créer la mixité entre logement et activités.

Un commissaire radical rappelle que les membres de la commission des travaux s'étaient rendu compte de l'état catastrophique du bâtiment de l'ancienne usine Kugler et de la difficulté qu'il y aurait à l'assainir. Le projet de l'OCP avait été rejeté pour une raison de coûts trop élevés. On avait reproché aux architectes d'avoir sous-estimé le coût de la restauration. Pour lui, le maintien de l'usine doit être posé car dépenser autant d'argent pour un si faible volume c'est du gaspillage. Ce commissaire salue le courage du PDC; si l'on continue à grignoter la zone de verdure, le vrai problème de la densification se posera tôt ou tard. Voulons-nous accepter de densifier dans certaines zones ? Ce problème est crucial. Veut-on poser le vrai débat, comme l'a suggéré le président de la commission ? Pour ce député radical ce site pourrait se prêter à une densification en hauteur.

Une commissaire socialiste n'est pas opposée à la démolition de l'usine. Pour elle il faut pourtant bien analyser les coûts entre la rénovation et la démolition. Concernant les propositions de densification, l'idée peut paraître séduisante, mais la question des nuisances liées aux transports ne peut pas être écartée. Il faudrait pouvoir favoriser la mixité, de même qu'un espace de loisirs et de détente.

Un des commissaires de l'AdG ne croit pas à une urbanisation sous forme de tours à cet endroit. Les générations précédentes nous ont laissé la rade et les industries installées au fil du Rhône. Les projets avancés, à part la zone de verdure et les bains, n'ont pas de lien avec ce passé. Il s'opposera à la construction de tours. Il est favorable aux contrats de confiance qui favoriseraient le maintien de l'ex-usine Kugler en l'état pendant la période de réflexion. De toute façon, dans ce secteur, n'importe quel type de construction ne verra pas le jour avant 4-5 ans! Il n'est pas certain qu'il faille conserver le dépôt de bus à cet endroit; c'est contraire à la construction de

logements. Si l'on veut absolument maintenir des bus, on ne pourra y loger que de l'administration. Pour lui, il y a incompatibilité entre l'activité des bus (sorties extrêmement bruyantes et en grand nombre matin et soir) et l'habitat. Il relève toutefois que le transfert de l'ensemble des dépôts serait une aberration dans la mesure où nous avons mobilisé des sommes importantes pour reconstruire un hangar de maintenance dans les années 80 et que les TPG doivent avoir un lieu central pour la mise en circuit de leurs véhicules dans le trafic. D'autre part, il est plus favorable à rechercher une symbolique au niveau architectural et supprimer l'usine pour pouvoir aménager la pointe. Il relève toutefois que cette usine est un des derniers vestiges du début de l'industrialisation.

Un autre député libéral affirme que le site est exceptionnel et que pour le moment il n'est que partiellement mis en valeur. Ce qui fait le plus défaut, c'est d'avoir un maître d'ouvrage. Il manque un organe qui prenne ce problème en main. Cela pourrait être une fondation de droit public, qui aurait pour mission la mise en valeur de ce site, en tenant compte des avis émis. Il rappelle qu'il avait défendu cette idée pour le stade de la Praille. Pour lui, si tout le monde se mêle de ce projet, rien ne se fera !

Un commissaire socialiste s'interroge. Il se retrouve face à un débat comme celui sur le musée d'ethnographie ! L'entente refuse l'occupation des locaux par l'OCP pour des raisons de coût. Il est sensible à la notion d'une zone de verdure et à l'aménagement des rives. Il relève le fait qu'il manque un partenaire, la Ville de Genève. Pour lui, il faut aussi agir avec les habitants. Au niveau du canton, il est favorable au développement d'une zone de détente; si elle pouvait être étendue jusqu'à la passerelle et qu'un bâtiment administratif soit construit, ce serait très bien. Il faut se limiter à un aménagement modéré.

Un commissaire est défavorable à une fondation car le département doit se déterminer sur l'urbanisme, avec les orientations politiques du Grand Conseil. Ce qui lui semblerait plus juste, c'est de mettre sur pied un groupe de pilotage à l'intérieur du département.

Une autre députée pense aussi que le principe de créer une fondation est un instrument trop lourd; tout devrait être piloté par le département, sur la base d'orientations de la commission. Pour elle, on est face à un espace limité.

Un commissaire PDC déclare que son parti est en faveur de la démolition de l'ex-usine. Ce n'est pas un emplacement prévu pour des administrations. Selon lui, même le conseiller administratif de la Ville de Genève, M. Ferrazino, reconnaît que c'est un endroit idéal pour du logement. Ne serait-il pas plus simple et préférable de déplacer les dépôts TPG ? Dans un

tel cas, le département pourrait tout de suite se mettre à la recherche d'un lieu de remplacement.

M. Moutinot précise que la liste des besoins en locaux est préparée par un groupe interdépartemental qui passe par le Conseil d'Etat. Le DIAE avait présenté ses besoins depuis longtemps. La politique du Conseil d'Etat vise à diminuer les locations. Reste à loger plusieurs services : l'OCP, les OPF, le service du tuteur général, etc.

Priorités de la commission

Après ce débat qui a vu les commissaires se déterminer sur des options urbanistiques la commission tente de définir des priorités, à savoir :

1. définir les limites du secteur à urbaniser entre les rives du Rhône, de l'Arve et de la rue des Deux-Ponts,
2. ne pas tenir compte ou tenir compte de l'usine Kugler,
3. libérer la zone verte dans sa totalité prévue légalement,
4. respecter, pour l'instant, les dépôts TPG,
5. aménager la parcelle d'un seul tenant à la rue des Deux-Ponts, ainsi que l'extension d'un EMS au quai des Arénières,
6. étudier la possibilité d'implanter, dans ce secteur, des logements et bureaux de l'administration, notamment toutes les demandes de l'OCP, en envisageant peut-être d'autres possibilités d'implantation de cette administration dans le quartier de la Jonction. Envisager la construction d'un bâtiment fédérateur de ce lieu symbolique qu'est pour Genève le point de la Jonction,
7. inviter le département à trouver des solutions pour les TPG.

Dès lors que des priorités ont été dégagées, la commission des travaux peut se déterminer de la manière suivante :

Vote d'entrée en matière :

Personnes qui acceptent l'entrée en matière de la motion 1370 modifiée :
unanimité

Le président propose d'assortir la motion de postulats, soit :

- A. définir le périmètre délimité entre les rives du Rhône et de l'Arve ainsi que la rue des Deux-Ponts

Accepté

- B. préserver la zone verte prévue à l'extrême pointe de la Jonction :
Accepté
- C. décider de ne pas tenir compte de l'ex-usine Kugler

Un commissaire estime que cette usine doit faire l'objet d'un examen plus complet par les institutions en place au DAEL; ces négociations sont du rôle du département.

Le président est d'un autre avis : il pense que notre travail est d'avoir des idées claires à cet égard. Il faut prendre nos responsabilités. Pour sa part, il estime que cette usine doit être démolie. Il s'agit d'une option importante pour l'aménagement de la pointe de la Jonction.

Un commissaire remarque que, s'il faut déplacer le hangar TPG, c'est l'usine qui doit disparaître; c'est tout le problème ! Il constate que le président ne craint pas d'aller de l'avant, il préférerait agir avec plus de sensibilité. Il faut laisser une certaine souplesse au Conseil d'Etat pour la démolition ou non.

Le président propose le libellé de l'invite suivant:

« à proposer un aménagement de la pointe de la Jonction, en avisant de ne pas tenir compte de la présence de l'ancienne usine Kugler »

Personnes qui acceptent cette formulation :

10 oui (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 PDC, 2 Ve, 2 AdG) – 4 non (1 L, 3 S)

Le président poursuit :

S'agissant de l'ancien dépôt situé dans la zone de verdure, un député propose qu'on complète l'invite sur la zone de verdure en précisant qu'il faut « *enlever ce dépôt* ».

Pour le nouveau dépôt, il pense qu'on doit proposer :

« on prévoit le déplacement du dépôt TPG ».

Un député, administrateur des TPG, souhaite aussi que l'ancien dépôt disparaisse, mais il faut introduire une notion de remplacement pour les TPG. Par contre, il ne pourra pas suivre le raisonnement qui consiste à vouloir démolir une construction récente (dépôt d'entretien des véhicules) qui a coûté 50 millions pour en construire un autre ailleurs.

Le président pense qu'il est tout à fait possible d'aménager ce secteur en liaison avec le nouveau dépôt en place, ce qui donnerait un alinéa nouveau, soit :

« en respectant pour l'instant les dépôts TPG et en invitant le département à trouver des solutions à long terme pour le dépôt le plus récent »

Le président poursuit :

« en proposant un aménagement de cette parcelle – rue des Deux-Ponts / rue des Falaises – d'un seul tenant »

Un représentant du Département précise qu'un extrait de procès-verbal du Conseil d'Etat a été pris à ce sujet. Il constate que la première invite serait un signal pour étudier un bon projet pour la pointe de la Jonction; puis il y a de la marge de manœuvre à l'arrière du périmètre. Il signale que l'usine Beyeler va être désaffectée prochainement. Le département pourrait donc faire un projet global sur cet îlot.

Le président fait une autre proposition :

« à proposer notamment un projet cohérent du triangle rue des Deux-Ponts – rue des Falaises »

Personnes qui acceptent cette proposition :

14 oui – 1 abstention (L)

« à prévoir l'extension de l'EMS au quai des Arénières »

Personnes qui acceptent cette proposition : unanimité

« en étudiant dans ce secteur la possibilité d'y privilégier l'implantation de logements et de locaux de l'administration cantonale »

Personnes qui acceptent l'invite ci-dessus : unanimité

« à examiner l'opportunité d'y installer les locaux de l'OCP »

Personnes qui acceptent cette invite : unanimité

Le président émet une dernière invite, soit :

« à étudier la possibilité d'y privilégier des constructions en hauteur »

Un député compare le débat sur les tours à celui sur les PUS ! Il estime que si l'on veut parler de la hauteur des bâtiments à Genève, il faut que le PDC dépose une motion ad hoc. Il n'accepte pas qu'on se saisisse de cette motion pour introduire une telle proposition.

Un député propose pour sortir de ce débat d'ajouter un élément :

« de doter ce site d'une ou plusieurs constructions emblématiques qui en relèvent la qualité »

Personnes qui acceptent cette invite :

10 oui (1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC, 2 S, 1 Ve) – 1 non (S) –
3 abstentions (1 S, 1 AdG, 1 Ve)

Invite sur les quais :

« à apporter un soin particulier à l'aménagement des berges »

Personnes qui acceptent cette formulation : unanimité

Personnes qui sont d'accord avec l'ensemble des invites nouvelles :

12 oui (1 UDC, 3 L, 2 R, 2 PDC, 1 S, 1 AdG, 2 Ve) –
2 abstentions (S)

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, le rapporteur, au nom de la majorité des membres de la commission, moins 2 abstentions, vous propose d'adopter la présente motion en souhaitant qu'un groupe de travail Ville de Genève - Etat se mette rapidement au travail dès après le vote de cette motion pour mettre en œuvre l'ensemble de ces invites.

**Proposition de motion
invitant le Conseil d'Etat à réunir les divers services publics liés
à l'environnement dans l'ancienne usine Kugler sise avenue de
la Jonction (Maison Verte)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le refus d'entrer en matière de la Commission des travaux sur le projet de loi 8179 en date du 2 mai 2000 ;
- qu'une étude complète a d'ores et déjà été réalisée pour installer dans l'usine Kugler une administration publique ;
- qu'aucun accord n'a été possible jusqu'ici pour déterminer quelle administration publique devrait y être installée ;
- qu'au vu de la configuration des lieux, il paraît difficile d'installer autre chose que des bureaux ;
- qu'en raison du dépôt des TPG et des nuisances qu'il engendre, il est hors de question d'y construire des logements ;
- qu'il s'agit d'un lieu idéal et propice pour regrouper des services qui traitent de la protection de l'environnement (confluent de deux fleuves, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

à proposer un aménagement de la pointe de la Jonction,

- en libérant la zone de verdure légalisée des anciens dépôts des TPG et en recherchant un autre site pour les reloger,
- en avisant de ne pas tenir compte du maintien du bâtiment de l'usine Kugler,
- en respectant pour l'instant les nouveaux dépôts des TPG et en invitant le département à trouver des solutions à long terme pour leur déplacement,
- en proposant un projet cohérent pour le triangle rue des Deux-Ponts – rue des Falaises,
- en prévoyant l'extension de l'EMS du quai des Arénières,

-
- en étudiant la possibilité de privilégier l'implantation dans ce secteur de logements et de locaux de l'administration cantonale,
 - en examinant en particulier l'opportunité d'y installer les locaux de l'OCP (Office cantonal de la population),
 - en dotant ce site d'une ou plusieurs constructions emblématiques qui en relèvent la qualité,
 - en apportant un soin particulier à l'aménagement des berges du Rhône et de l'Arve.

Secrétariat du Grand Conseil**M 1370**

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Jean-Pierre Gardiol, Alain Mauris, Bernard Annen, Janine Hagmann, Geneviève Mottet-Durand, Pierre Ducrest, Jacques Béné, Vèrène Nicollier, Yvonne Humbert, Florian Barro et Jean-Claude Dessuet

Date de dépôt: 27 octobre 2000

Papier

Proposition de motion

invitant le Conseil d'Etat à réunir les divers services publics liés à l'environnement dans l'ancienne usine Kugler sise avenue de la Jonction (Maison Verte)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le refus d'entrer en matière de la Commission des travaux sur le projet de loi 8179 en date du 2 mai 2000 ;
- qu'une étude complète a d'ores et déjà été réalisée pour installer dans l'usine Kugler une administration publique ;
- qu'aucun accord n'a été possible jusqu'ici pour déterminer quelle administration publique devrait y être installée ;
- qu'au vu de la configuration des lieux, il paraît difficile d'installer autre chose que des bureaux ;
- qu'en raison du dépôt des TPG et des nuisances qu'il engendre, il est hors de question d'y construire des logements ;

- qu'il s'agit d'un lieu idéal et propice pour regrouper des services qui traitent de la protection de l'environnement (confluent de deux fleuves, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

à reprendre le projet de loi 8179 tel quel et d'en prévoir l'affectation à tous les services publics qui s'occupent de la protection de l'environnement tels que, entre autres :

- Service cantonal d'écotoxicologie (ECOTOX) ;
- Services des forêts, de la protection de la nature et du paysage ;
- Service cantonal de géologie ;
- Service du lac et des cours d'eau ;
- Service du traitement des eaux ;
- Service des contrôles de l'assainissement ;
- Renaturation des cours d'eau et des rives ;
- Gestion des déchets.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux qui a étudié dans le détail le projet de loi 8179 ouvrant un crédit d'investissement de quelque vingt-cinq millions de francs pour les travaux de transformation et de rénovation de l'ancienne usine Kugler n'a pas voté l'entrée en matière car elle n'a pas pu se mettre d'accord sur l'affectation de ces locaux à l'Office cantonal de la population (OCP). Cette décision est essentiellement motivée par le fait qu'un tiers au moins de la population du canton doit se rendre à l'OCP chaque année. Avec raison, la commission a estimé qu'il n'était pas possible d'envoyer « dans un cul-de-sac » environ 100 000 personnes par année. Il n'existe quasiment aucune place de parking et, c'est paradoxal, le dépôt des lignes de bus et trolleybus des TPG n'offre aucune solution satisfaisante par les transports publics ! Les nuisances causées par le dépôt des TPG rendent impossible la construction de logements dans cette zone.

Afin d'éviter un enlèvement de ce dossier qui serait dommageable pour le maintien de la substance du bâtiment et les risques de « squatterisation », il est urgent de trouver une solution quant à l'affectation de ce lieu. L'ancienne usine Kugler est située à la jonction de deux fleuves dans une zone digne d'intérêt du point de vue de la protection de l'environnement, notamment des eaux. Dès lors, dans le sens d'une solution constructive et rapide, nous préconisons de regrouper dans cette ancienne usine l'ensemble des services liés à la protection de l'environnement et qui sont disséminés en plusieurs endroits, certains étant dans des locaux vétustes et peu appropriés.

La décision peut être **prise très rapidement puisque ce changement d'affectation n'exige** aucune étude supplémentaire puisqu'il s'agit uniquement, le cas échéant, de modifier la distribution intérieure des bureaux.

En vous remerciant de l'attention bienveillante que vous prêterez à ce bref exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement cette proposition de motion.

ANNEXE 2

Audition de Paul-Olivier Vallotton, directeur de l'Office cantonal de la population,**Pour M. Vallotton :**

1. **La motion 1370 a été déposée le 27 octobre 2000 = le jour même du refus** par le Grand Conseil du projet de loi qui prévoyait l'aménagement de l'ancienne usine Kugler pour y loger l'Office cantonal de la population (OCP), le Service des votations et élections et le Service de santé du personnel de l'Etat. **A cette date, cela faisait 27 ans** que l'OCP avait déménagé dans ses locaux actuels, jugés inadéquats dès le départ pour l'accueil du public et un fonctionnement efficace.
2. Dans son exposé des motifs, la motion 1370 rappelle l'un des motifs qui avaient amené les députés à refuser le projet de loi 8179 : « Cette décision est essentiellement motivée par le fait qu'un tiers au moins de la population du canton doit se rendre à l'OCP chaque année. Avec raison, la commission a estimé qu'il n'était **pas possible d'envoyer « dans un cul-de-sac » environ 100 000 personnes** par année. Il n'existe quasiment aucune place de parking et, c'est paradoxal, le dépôt des bus et trolleybus des TPG n'offre aucune solution satisfaisante par les transports publics! »
3. **En réalité**, si on lit attentivement tant les rapports du projet de loi 8179-A que le débat du 27 octobre 2000, qui sont parus dans le Mémorial N° 48/IX, on voit qu'il y avait **5 raisons principales à ce refus** :
 - on ne pouvait pas envoyer 100 000 usagers dans ce cul-de-sac;
 - le projet était trop cher;
 - pour trop peu de fonctionnaires;
 - pour un service pas assez performant;
 - il s'agissait d'un projet ponctuel qui ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un projet de développement cohérent du quartier de la Jonction.

Que valent ces arguments 2 ans et demi après le vote du Grand Conseil ?

« On ne pouvait pas envoyer 100 000 usagers dans un cul-de-sac »

Si l'OCP recevait jusqu'ici **bon an mal an 150 000 usagers** à ses guichets, **2003 sera la dernière année où tant de personnes se rendront à l'OCP**. Cet argument vaudra de moins en moins dans les 3 prochaines années et l'objectif de l'OCP de diviser ce chiffre par 3, soit 50 000 usagers, est un objectif réaliste en fonction des éléments suivants :

- la **quasi-totalité des procédures** peuvent désormais être menées **par correspondance** et tous les formulaires se trouvent sur le **nouveau site Internet** en fonction depuis août 2002 : www.ge.ch/ocp. Rappel : 55 % de la population suisse a accès à l'Internet;
- l'adresse Internet de l'OCP figure depuis février 2003 dans le **nouvel annuaire Directories by Swisscom** : elle est donc même accessible à ceux qui ne savent pas surfer;
- de plus en plus d'**affaires** sont **traitées par correspondance plutôt qu'aux guichets et via les employeurs plutôt que via les employés**;
- en suite de l'application des Accords bilatéraux, **les permis G frontaliers** (37 000 personnes) **et B européens** (13 500 personnes) seront **en principe à renouveler à l'avenir tous les 5 ans** et non plus tous les ans = 50 000 personnes que l'on ne verra en réalité plus aux guichets;
- **autant que possible simplification des procédures pour l'usager**. **Par exemple, les renouvellements de permis se feront à l'avenir quasi automatiquement** : l'employeur ou l'intéressé recevra 3 mois avant l'échéance un avis de fin de validité avec le formulaire de renouvellement et un bulletin de versement. Alors qu'aujourd'hui, l'usager se précipite dans l'urgence, souvent après l'échéance de son permis, pour faire renouveler son permis aux guichets et ne voulant pas se séparer de son précieux sésame, fût-il périmé.
- Ces éléments ne donneront pas forcément moins de travail pour l'OCP, mais feront moins de passages aux guichets.
- **Voilà de quoi diviser par 3 le nombre de visiteurs actuel à l'OCP (150 000)**. A supposer que l'on ne le divise que par 2, cela fera **75 000 passages**. Actuellement, d'après une étude conduite durant 10 jours ouvrables – du 15 au 26 avril 2002 – à certains guichets de

l'OCP et portant sur 3852 usagers de l'OCP, 56,6 % des usagers viennent en voiture et 43,4 utilisent les autres moyens (TPG : 22,4 %; motos et assimilés et vélos : 11,8 %, piétons : 9,4 %).

- **57 % de 75 000** = 42 000 voitures - arrondissons à la hausse : **50 000 voitures;**
- 50 000 voitures réparties sur 250 jours ouvrables = **200 voitures;**
- le projet Kugler prévoyait 24 places de parking pour l'OCP, arrondissons à **20 places;**
- 200 voitures par jour pour 20 places = chaque place reçoit 10 voitures durant les 7 heures 30 d'ouverture quotidienne au public = 450 minutes ; cela fait **un tournus de 1 voiture par place de parc toutes les 45 minutes (ou 1 tournus de 1 voiture par place de parc toutes les 67 minutes, si l'on prévoyait 30 places).**
- Cela sans compter que le **parking David-Dufour est à 6 minutes** à pied et restera donc disponible pour les usagers (comme pour les collaborateurs de l'OCP).
- Et sans compter que les **TPG** ont annoncé qu'ils amélioreraient dans ce cas la desserte de la ligne 32.
- Bref : l'**argumentaire** développé par la motion 1370, fort hier, **n'est plus déterminant** aujourd'hui parce qu'il sera désuet demain.

« Le projet était trop cher : 25 millions de rénovation (+ certains rajoutaient les 6,6 millions d'acquisition en mars 1996 : terrains et bâtiments compris) »

- En réalité, ces 25 millions étaient plombés par une dépense d'exploitation de 4 103 000 F, correspondant à un système centralisé de stockage informatisé gérant 117 000 dossiers identifiés par des codes-barres permettant un classement simplifié et « aléatoire ». L'OCP compte dans ses murs 650 373 dossiers d'étrangers archivés (auxquels il faut ajouter les 473 278 déposés aux Archives d'Etat), soit un total de 1 123 651 dossiers archivés, auxquels il faut ajouter les quelque 80 000 dossiers actifs. Ensuite d'une nouvelle politique d'archivage, les dossiers étrangers OCP passeront au 1^{er} janvier 2004 à environ 130 000: 80 000 actifs et 50 318 dossiers devenus inactifs attendant leur archivage durant 3 ans (années 2000 à 2002).

La direction de l'OCP a décidé de faire l'économie de ce magasin pseudo-moderne et de s'engager dans un système de gestion électronique de documents (GED), beaucoup plus efficace et beaucoup moins onéreux, à l'image de ceux qui existent à l'Office fédéral des étrangers et à l'AVS à Châtelaine depuis 8 ou 10 ans. Un crédit d'études de 60 000 F a été voté par le Grand Conseil dans le budget 2003 et il appartiendra au Grand Conseil d'en voter la réalisation dans le cadre du budget 2004, pour une mise en service en juin 2004.

- Le coût de ce nouveau système n'a pas à être incorporé dans le coût du futur bâtiment, en ce sens que cette dépense est nécessaire, que l'OCP déménage ou non. D'où une économie de 20 000 F par place de travail avec l'hypothèse alors prévue de 200 places de travail.
- De plus, s'il était juste de comptabiliser les loyers économisés alors prévus pour 915 000 F (OCP Saint-Georges + SVE + SSPE), on aurait dû prendre en considération le million d'économies supplémentaires ajoutées par la libération des locaux appartenant à l'Etat qui ont quand même un coût financier à 250 F le mètre carré...

« Le projet était trop peu densifié et comportait trop peu de places de travail »

- Il était prévu pour 199 collaborateurs : 180 pour l'OCP, 5 (+ 30 = personnel supplémentaire 15 jours avant les votations 5 fois par année environ) pour le Service des votations et élections et 14 pour le Service de santé du personnel de l'Etat (SSPE).
- Le défaut du déménagement prévu était double : le SVE dévore beaucoup d'espace peu occupé; d'autre part, si le SVE a des liens fonctionnels avec l'OCP, le SSPE n'en a aucun.
- Un simple calcul montre que, si l'espace qu'il était prévu d'accorder au SVE (262 m² pour 5 collaborateurs) et au SSPE (343 m² pour 14 collaborateurs) était de 20 m² par collaborateur (il était de 17,82 pour l'OCP), **c'est 210 collaborateurs qui auraient pu y être logés en l'état du projet (610 m² : 20 = + 30,5 collaborateurs). Mais nul doute que le projet pourrait être remanié pour être encore densifié.**
- En l'état 21 millions : 210 collaborateurs = **100 000 F la place de travail.**

- **Ou 131 428 F** la place de travail si l'on compte le prix d'acquisition de 6,6 millions (= 27,6 millions : 210 = 131 428 F)
- L'OCP espère que le projet pourra être densifié par l'intégration d'administrations qui lui sont complémentaires (cf. ci-dessous, point 9).

« Le projet était trop cher pour un service qui ne sait pas travailler et n'en vaut pas la peine »

- Les collaborateurs de l'OCP savent travailler et **sont le plus souvent remarquables**. Le problème est que les locaux actuels sont inadaptés.
- **Si de nombreux problèmes sont liés aux locaux, il est aussi vrai que l'OCP connaît des problèmes de fonctionnement qui ne doivent pas attendre un hypothétique déménagement pour être résolus** : le problème du téléphone est en voie d'être résolu d'ici la fin de l'année; le retard, actuellement énorme (4 mois !), sera résorbé pour la fin de cette année; la nouvelle informatique dite Calvin2 est pour bientôt; la gestion des dossiers sera résolue par la GED et la nouvelle politique d'archivage; simplification des procédures; traitement des dossiers par correspondance; politique de formation.
- S'il ne faut pas déménager l'OCP avec ses problèmes, il faut néanmoins déménager rapidement pour résoudre les problèmes de gestion et d'accueil du public indissociablement liés aux locaux actuels : 25 guichets dispersés en 9 lieux (4 adresses, 7 entrées et 9 salles d'attente), quasi-impossibilité d'introduire la polyvalence; difficulté de circulation des dossiers liée à la dispersion des locaux, accueil indigne du public.

OCP : quel déménagement pour mieux servir le public ?

- **Cette année, cela fera 30 ans le 1^{er} avril 2003 que l'OCP a emménagé dans ses locaux actuels, et bientôt 30 ans que l'on parle de déménagement** : dès le départ en effet, les locaux de la rue David-Dufour se sont révélés trop exigus et inadéquats pour l'accueil du public et un fonctionnement efficace.
- Au début des années 1990, il était question de déménager dans le **bâtiment des SI donnant sur le quai du Rhône**, à proximité du

Département des finances qui aurait très bien convenu, mais dont a hérité le DIP.

- En 1998, l'espoir renaît avec le **projet Kugler**, qui échoue le 27 octobre 2000.
- **Depuis**, donnant suite à une invitation des députés qui lui demandaient, le 27 octobre 2000, lors du débat précédant le rejet de Kugler de trouver une autre solution, **le DIAE a conduit une étude de faisabilité en 2001, d'un coût estimé de 28 à 30 millions, pour un projet situé rue de Lausanne** sur une parcelle située entre la rue du Prieuré et la rue du Môle.

Réunis en séminaire de 9 h à 17 h le samedi 23 mars 2002 sur le thème « OCP : quel déménagement pour mieux servir le public », les 60 (sur 180) collaborateurs de l'OCP ont jugé à l'unanimité des conclusions des 6 groupes de travail dans lesquels ils étaient répartis, et au terme d'une présentation comparative du projet Kugler et du projet de la rue de Lausanne, **le projet de la rue de Lausanne d'emblée trop petit et inadapté à un fonctionnement rationnel de l'OCP, tandis que le projet Kugler convenait parfaitement**, quand bien même il ne prévoyait aucune place de parking pour les collaborateurs.

Si Kugler convenait parfaitement, c'est en raison de sa **structure horizontale qui permet un grand espace pour accueillir le public, rendant possibles une grande salle d'attente, la polyvalence des guichets (suisses ou étrangers), en même temps que l'intervention d'un représentant de chaque section spécialisée en *back-office***, c'est-à-dire en appui des généralistes que sont les guichetiers. Les files d'attente à l'OCP, c'est comme dans toutes les files d'attente : 90 % des gens, dont l'affaire pourrait être rapidement traitée, attendent parce que, pour 10 % des gens, l'affaire est plus compliquée.

Si l'OCP déménage, ce doit être pour aller vers le mieux et non vers un aussi mal.

L'OCP ne doit pas déménager seul, mais avec des services dont l'action lui est complémentaire

- Le 27 octobre 2000, un député libéral, déclarait pour soutenir le projet de motion 1370 que vous étudiez aujourd'hui proposant de réunir à Kugler tous les services de l'environnement : « **La situation de ces services est actuellement unique dans l'administration cantonale de par leur dispersion géographique** ».
- Ce n'est pas tout à fait exact : sans avoir procédé à un examen exhaustif des services de l'Etat, les **services qui traitent de la population et des migrations** sont dispersés, alors qu'ils sont réunis géographiquement dans les autres cantons, souvent même hiérarchiquement, que ce soit dans un département ou dans un autre.

Ces services, qui relèvent tous au niveau fédéral du Département fédéral de justice et police, sont :

- a. **l'Office cantonal de la population** (DJPS) : 181,26 postes – rue David-Dufour, boulevard Saint-Georges, rue du Stand et rue des Falaises;
- b. la **Direction cantonale de l'état civil** (DJPS) : 7 postes – rue du 31-Décembre, où était l'OCP avant le 1^{er} avril 1973 (avant la rue du 31-Décembre, le Contrôle de l'habitant était au 14, rue de l'Hôtel-de-Ville depuis le 1^{er} janvier 1963);
- c. le **Service des passeports et de la nationalité** (DJPS) : 11 postes – rue Henry-Fazy;
- d. le **Service cantonal des naturalisations** (DIAE) : 16 postes – rue Henri-Fazy;
- e. **l'Office de la main-d'œuvre étrangère** (DEEE) : 24 postes – rue des Battoirs et qui était auparavant rue David-Dufour.

Ces 5 services totalisent **240 postes**.

Deux services ont été laissés de côté, qui représentent 10 postes, à savoir le **Service des votations** (Chancellerie, 5,25 postes – route des Acacias) et le **Bureau de l'intégration** (DIAE, 5 postes – quai du Rhône), qui pourraient aussi bénéficier des synergies d'un

regroupement géographique, mais qui sont **moins directement utiles** au fonctionnement des cinq services précités.

- **L'éclatement de ces services favorise les doublons et l'inefficacité administrative**, l'OCP le constate tous les jours depuis sa séparation géographique d'avec la Direction cantonale de l'état civil et la main-d'œuvre étrangère.
- **Il conviendrait bien sûr de recenser méthodiquement les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement géographique : cette tâche, qui doit être menée à froid, revient au seul Conseil d'Etat.** La gabegie actuelle du « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? » ne résulte d'aucune volonté politique, mais de décisions prises sous le coup de l'urgence et de la nécessité, sans prise en compte possible, voire sans conscience possible de leurs éventuels effets pervers. Réformer l'Etat, assurer le développement durable de l'Etat, ce n'est pas seulement corriger localement, mais aussi penser globalement...

Pour sa part, M^{me} Spoerri a déjà prévenu les collaborateurs de l'OCP le 14 janvier 2003 : « **Après treize mois d'exercice, j'ai acquis la conviction qu'une approche transversale des problématiques favorise l'exhaustivité de l'analyse et la cohérence des démarches départementales, et, par conséquent, leur efficacité et leur crédibilité. (...) L'OCP devra, à l'avenir, renforcer ses liens avec la Direction cantonale de l'état civil, et œuvrer, à terme, à un rapprochement avec tous les services traitant de près ou de loin des problèmes migratoires** ». Dans cette perspective, il ne doit pas être question d'OPA, ni de prés carrés, mais d'efficacité¹ et d'intérêt de l'Etat.

- Entre autres avantages, **un regroupement géographique dans un même quartier, sinon dans un seul bâtiment, offrirait deux avantages essentiels :**
 - décloisonnement administratif et développement de synergies entre les services appartenant à des départements différents;

¹ A cet égard, il n'est pas exclu que le déménagement d'un service entraîne d'autres. Par exemple, la Direction cantonale de l'état civil aurait peut-être intérêt à déménager avec l'Office de l'état civil de la Ville de Genève, et l'Office de la main-d'œuvre étrangère avec l'Office de la promotion économique, voire près de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Il ne doit pas y avoir de tabou.

- service rendu à la population, qui saurait que toutes les démarches liées à la population se font dans le même quartier.

Dans quel quartier regrouper tous les services traitant de la population et des migrations ?

- Du point de vue de l'OCP, ce quartier ne peut qu'être le quartier de la Jonction, à proximité du Département des finances. Même si l'on peut entreprendre ces démarches par correspondance, la plupart des personnes qui quittent Genève préfèrent le plus souvent passer à l'Hôtel des finances avant de s'annoncer partantes à l'OCP.
« Il s'agissait d'un projet ponctuel qui ne s'inscrivait pas dans le cadre d'un projet de développement cohérent du quartier de la Jonction. » – Quel projet d'aménagement à la pointe de la Jonction (retour à l'invite votée de la motion 1370 : « invite le Conseil d'Etat à proposer un projet d'aménagement de la pointe de la Jonction ») ?
- On peut faire du logement et y loger des services administratifs, un EMS, on peut y développer des activités (multi)culturelles, y prévoir des bains, on peut les desservir par une Mouette des TPG, on peut faire un concours. Mais quel que soit le plan d'aménagement décidé, la direction de l'OCP demande aux députés de la commission de l'aménagement de **réserver deux emplacements pour y loger les administrations traitant de la population et des migrations, parce que ces contraintes ne sont pas incompatibles avec les choix finalement retenus et pourraient au contraire être les premiers pas d'un aménagement cohérent.**

Ces contraintes sont justifiées par le fait que les 30 ans écoulés ont montré qu'il n'y avait en fait pas d'autres solutions, que les collaborateurs en ont assez de devoir recevoir les personnes qui se présentent à l'OCP comme des pièces de bétail, que cet état de fait est une honte pour un canton qui se veut accueillant, alors que l'OCP – la première administration rencontrée par le Confédéré ou l'étranger qui arrivent à Genève, la dernière qu'ils visitent à leur départ – devrait être une administration-vitrine ou une carte de visite pour Genève.

- Ces emplacements sont :
 1. **l'emplacement de l'usine Kugler**, que ce soit dans le bâtiment actuel rénové, ou dans un bâtiment neuf dont l'OCP pourrait occuper les deux premiers étages;

2. **l'emplacement du triangle compris entre la rue des Deux-Ponts et la rue des Falaises**, où sont entreposés deux conteneurs du service Asile de l'OCP depuis 1992, où l'on pourrait loger les administrations population / migrations qui ne pourraient pas être logées sur l'emplacement Kugler.
- **Aujourd'hui, la direction de l'OCP préférerait la solution de l'usine Kugler rénovée :**
 - a. parce que le **bâtiment rénové** serait **parfaitement** adapté à un fonctionnement rationnel de l'OCP;
 - b. parce que les **défauts mentionnés en 2000** ont été **largement surmontés** et que le projet d'aujourd'hui serait à tous égards plus convaincant que celui d'hier;
 - c. parce qu'il est **compatible avec un bâtiment réservé à du logement ou à toute autre affectation** qui pourrait s'ériger en lieu et place du couvert TPG actuel (bâtiment situé en aval), l'usine Kugler faisant un écran naturel au niveau du bruit par rapport au dépôt TPG situé en amont (qui ne sera pas amorti avant longtemps : 50 millions de francs de travaux ces dernières années);
 - d. parce que ses directeurs ne sont **pas convaincus qu'un projet en lieu et place de l'usine Kugler aboutisse jamais**;
 - e. parce que ce serait **une solution rapide** (le projet précédent prévoyait de 16 à 18 mois de travaux), et que même si ce n'est pas une urgence aux yeux de certains, reloger l'OCP est une nécessité prochaine : le bail du 16-18, boulevard de Saint-Georges a été résilié pour le 30 avril 2004. Et les nombreuses publicités de la SPG parues dans la presse ont lancé sa relocation... Sans compter que l'achat de Kugler a dû coûter à l'Etat 1,5 million d'intérêts depuis 1996 (plus de 200 000 F par an) et que l'ensemble des locaux occupés par l'OCP revient de fait à près de 1,5 million par an = location des locaux du boulevard de Saint-Georges : 380 000 F + 1 070 000 F pour les 4275 m² des locaux des rues David-Dufour, Stand, Falaises appartenant à l'Etat estimés à 250 F le m²;
 - f. parce que, somme toute, l'usine rénovée dégagerait déjà un **certain charme la reliant au passé industriel de la Jonction et que c'est précisément le charme qui manque à ce quartier** et qu'il pourrait certainement encore être amélioré;
 - g. parce que, comme le relevait M^{me} Spoerri, l'installation de l'OCP à la jonction de l'Arve et du Rhône serait un **magnifique**

symbole de la mission de l'OCP à la jonction des flux migratoires !